

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Madame Emmanuelle CROCHEMORE, Vice-Présidente du CCAS, a voté le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'année 2017 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

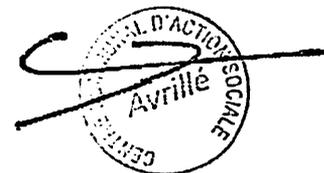
Dépenses.....	1 909 000,00 €
Recettes.....	1 909 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	13 500,00 €
Recettes.....	13 500,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour extrait, certifié conforme,
Avrillé, le 6 mars 2017
La Vice-Présidente du CCAS



Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20170306-2017-039-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 6 mars 2017

L'an Deux Mille Dix Sept le Six Mars à Dix Huit heures Trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par lettre à domicile, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle Crochemore, Vice-Présidente.

Présents : E. CROCHEMORE - A. CRÉZÉ - E. BOURREL - D. CARIO - J. ROBIN -
Y. GALLOIS - J-R. AUFFRET

Excusés : M. LAFFINEUR - D. RUTTEN - C. HÉRISSON - A. LAURENT

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20170306-2017-039-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2017